

UNE COMMUNE SOUS L'ANCIEN RÉGIME.

LYON AVANT 89

L'importance de la ville de Lyon et les avantages de sa position au confluent du Rhône et de la Saône, à la porte de la Méditerranée, de la Suisse et de l'Italie, sont trop connus pour qu'il soit besoin de les rappeler. Ce qu'on sait moins peut-être, et ce qui me paraît plus intéressant à étudier, ce sont les causes morales qui, venant en aide aux éléments des succès purement matériels, ont fait de Lyon la seconde ville de France. Pour cela, je crois utile non seulement d'esquisser le tableau de la société lyonnaise avant 89, mais encore de jeter un coup d'œil rapide sur l'histoire, qui nous montrera, se perpétuant à travers les siècles, une prospérité née de l'amour des citoyens pour l'indépendance, et de la liberté des institutions qu'ils surent conquérir par leur courage et que confirma toujours l'intelligente protection des rois.

La fondation de la commune date du XIII^e siècle. Lyon, réuni d'abord au comté de Forez, séparé plus tard de ce petit Etat par un échange (1) consenti entre le comte et l'ar-

(1) En 1167, par Gui II comte de Forez, et Guichard, archevêque de Lyon, légat du Saint-Siège. Les clauses n'en devinrent définitives que sous l'archevêque Renaud de Forez, quelques années plus tard. (Voir *La Mure, Hist. des ducs de Bourbon et comtes de Forez.*)